Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,189€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, ***www.actulegales.fr.***

Vie de sociétés

7469675001 - VS

COQUELIN & ASSOCIÉS

SELAS
COQUELIN & ASSOCIÉS
Notaires et Avocats
15, rue Léon-Lecornu
14000 CAEN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte signé électroniquement le 21 août 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RINASCITA

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : l'exploitation de tout fonds de commerce de pizzeria et de restauration traditionnelle avec service sur place ou à emporter ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Siège social : Thaon (14610), 2 Bis, rue des Jardinets.

Durée : 99 ans.

Capital : 2 000 euros.

Gérants : M. Julien LEPELTIER, demeurant à Fleury-sur-Orne (14123), 3, allée des Iles, et Mme Anne-Lise TOURGIS épouse HERVIEU, demeurant à Hérouvillette (14850), 1, impasse des Eglantiers.

La société sera immatriculée au RCS de Caen.

7469750201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24 août 2026, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LVD QG.

Sigle : LVD QG.

Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la constitution de toutes sûretés réelles ou personnelles pouvant garantir ces emprunts. Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et, plus généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 14, rue Denis-Papin, 14200 Hérouville-St-Clair.

Capital : 1 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Caen.

Gérance : M. BOUNOUR Amine, demeurant 306, quartier du Grand Parc, 14200 Hérouville-St-Clair.

Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

liberté
Le Bonhomme Libre
Un média présent sur actu.fr

1280, rue d'Epron
14200 Hérouville Saint-Clair
Tél. 02 31 86 03 32 - Fax 02 31 72 58 63
e-mail : **liberte@actu.fr**
Éditrice : Murielle BOUCHARD

Société éditrice :
PUBLIHEBDOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CDX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €

Groupe Publihebdos :
Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire et directeur de publication :
Laurent GOUHIER

Impression :
SCE – LA PRESSE DE LA MANCHE
9, rue Gambetta
50100 CHERBOURG OCTEVILLE

Publicité locale, régionale et petites annonces :
HEBDOS COMMUNICATION
Tél. 02 31 47 73 94
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com
Directeur de publicité : Guillaume LENOIR

Annonces légales :
MEDIALEX
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : **Calvados**

Prix : 1,80 €
Abonnement 1 an : 74,20 €

ISSN 0762-0446
Commission paritaire n° 0926 C 80762

PEFC Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

ACPM DIFFUSION

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur

Avis administratifs

7467333701 - AA

Communauté Urbaine CAEN-LA-MER

Élaboration du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de mobilite (PDM) sur le territoire de la communauté urbaine CAEN-LA-MER

2ÈME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2026-080 en date du 29 juillet 2026, le Président de la communauté urbaine CAEN-LA-MER ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu à la fois de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de mobilité (PDM) de la communauté urbaine CAEN-LA-MER.

L'enquête publique se tiendra du à mardi 25 août 2026 (à partir de 9 h 00) au à mercredi 14 octobre 2026 inclus (jusqu' à 17 h 00).

L'hôtel de la communauté urbaine CAEN-LA-MER est désigné comme siège de cette enquête publique.

Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version numérique sera consultable sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7498, accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique, et sur un poste informatique dans les lieux de permanence désignés aux jours et heures d'ouverture au public. Il sera également consultable en version papier au siège de la communauté urbaine CAEN-LA-MER.

Le dossier d'enquête publique dans sa version papier allégée sera consultable dans les mairies désignées lieux de permanence aux jours et heures d'ouverture au public.

Les horaires d'ouverture des mairies désignées et de l'hôtel de la communauté urbaine sont consultables à l'adresse suivante :

https://Caenlamer.fr/carte-des-communes

Par décision en date du 19 mai 2026, Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen a désigné une commission d'enquête publique composée ainsi :

- Président : M. Dominique PACORY.
- Membres titulaires : M. Pascal BOULAND, M. Dylan CACHARD, Mme Sophie MARIE et M. Jean-Claude THOMAS.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public et recevra les observations dans les lieux de permanences et au siège de la communauté urbaine CAEN-LA-MER, aux jours et horaires suivants :

- mardi 25 août 2026, matin, Caen (hôtel de la CU*) (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Caen (hôtel de ville) (1), 13h30 – 16h30 ;
- mercredi 26 août 2026, matin, Troarn (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Giberville (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 27 août 2026, matin, Hermanville-sur-Mer (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Ouistreham (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 1er septembre 2026, matin, Colombelles (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Mondeville (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 2 septembre 2026, matin, Rots (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Hérouville-saint-Clair (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 3 septembre 2026, matin, Soliers (1), 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 7 septembre 2026, matin, Hermanville-sur-Mer (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Ouistreham (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 8 septembre 2026, matin, Ifs (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Blainville-sur-Orne (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 9 septembre 2026, matin, Soliers (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Caen (hôtel de ville) (2), 13h30 à 16h30 ;
- vendredi 11 septembre 2026, matin, Caen (hôtel de la CU) (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Saint-André-sur-Orne (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 12 septembre 2026, matin, Fleury-sur-Orne (1), 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 15 septembre 2026, matin, Épron (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Caen (hôtel de ville) (3), 13h30 à 16h30 ;
- mercredi 16 septembre 2026, matin, Colombelles (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Mondeville (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 18 septembre 2026, matin, Cormelles-le-Royal (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Thaon (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 22 septembre 2026, après-midi, Thue-et-Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse) (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 23 septembre 2026, matin, Carpiquet (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Bretteville-Sur-Odon (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 24 septembre 2026, matin, Soliers (3), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Verson (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 25 septembre 2026, matin, Ouistreham (3), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Mathieu (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 26 septembre 2026, matin, Épron (2), 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 28 septembre 2026, après-midi, Hérouville Saint-Clair (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 29 septembre 2026, matin, Fleury-sur-Orne (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Troarn (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 30 septembre 2026, matin, Ifs (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Thue-et-Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse) (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- samedi 3 octobre 2026, matin, Rots (2), 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 6 octobre 2026, matin, Blainville-sur-Orne (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Mathieu (2), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 7 octobre 2026, matin, Cormelles-le-Royal (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Caen (hôtel de ville) (4), 13h30 – 16h30 ;
- jeudi 8 octobre 2026, matin, Verson (2), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Éterville (1), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- lundi 12 octobre 2026, matin, Saint-Contest (1), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Thue-et-Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse) (3), 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 14 octobre 2026, matin, Caen (hôtel de ville) (5), 9 h 00 à 12 h 00 ; après-midi, Caen (hôtel de la CU) (3), *CU : communauté urbaine, 14 h 00 à 17 h 00,

Total : 50 permanences.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine CAEN-LA-MER dès la parution du premier avis d'ouverture de l'enquête, soit 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : sur les registres papier mis à disposition dans les lieux de permanence définis et au siège de la communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Par écrit : sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante :
  https://www.registre-dematerialise.fr/7498 ;
- Par courriel à l'adresse mail suivante :
  enquete-publique-7498@registre-dematerialise.fr ;
- Par voie postale à l'attention du Président de la commission d'enquête, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : communauté urbaine CAEN-LA-MER, 16, rue Rosa Parks, 14000 Caen.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres mis à disposition du Président de la commission d'enquête sont clos par lui. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté urbaine CAEN-LA-MER et à Mme La Présidente du tribunal administratif, le dossier avec son rapport, ses conclusions motivées et son avis.

La copie du rapport, accompagnée des conclusions et de l'avis de la commission d'enquête sera adressée par l'autorité compétente au Président de la communauté urbaine CAEN-LA-MER et au Préfet du Département du Calvados.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport ainsi que les conclusions et l'avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- au siège de la communauté urbaine CAEN-LA-MER (16, rue Rosa Parks, CS 52700, 14 027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la communauté urbaine CAEN-LA-MER ;
- en Préfecture du Calvados aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la communauté urbaine CAEN-LA-MER. Des informations peuvent également être demandées au Président de la commission d'enquête, M. PACORY, par voie postale.

À l'issue de l'enquête publique, le PLUi-HM, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le conseil communautaire.

Adjudications immobilières

7469590501 - VJ

SELARL SALMON & ASSOCIÉS
Société d'avocats inscrite au barreau de CAEN
Parc Athéna - 1, rue Albert-Schweitzer
14280 SAINT-CONTEST, Tél : 02 31 34 01 30

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN APPARTEMENT

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du tribunal judiciaire de Caen, Palais de justice de ladite ville, 11, rue Dumont-d'Urville, CS45257, 14000 Caen.

Jeudi 1er octobre 2026 à 14 h 00

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
Commune de Cabourg (14390)
54, avenue de la Brèche Buhot
Résidence Le Garden

Dans un ensemble immobilier cadastré Section AS14, le lot numéro 430.

Au 3ème étage du bâtiment B, dans le couloir à droite de l'escalier, au fond porte droite, numéro de plan n° 1, un appartement dont le plan de base comprend un séjour avec kitchenette, un dégagement, une salle de bains avec WC, et une chambre, d'une surface habitable d'environ 32,40 m2,

Et les 77/10.031èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

État descriptif de division et règlement de copropriété établi le 25 février 1984 par Me AIZE, notaire à Dives-sur-Mer, publié le 20 avril 1984 auprès du SPF de Caen sous le Volume 3537 numéro 12,

Acte modifié :

- Par acte du 25 mai 2010 publié le 14 juin 2010 Volume 2010P2406,
- Au terme d'un acte du 8 février 2013 publié le 4 mars 2013 Volume 2013P1124,
- Par acte du 7 décembre 2017 publié le 2 janvier 2018 Volume 2018P6,

Par acte du 18 décembre 2019 publié le 13 janvier 2020 Volume 2020P224.

Conditions d'occupation : occupé en tant que résidence secondaire et ponctuellement en AirBnB.

Mise à prix, fixée par le poursuivant :
Cinquante mille euros, ci : 50 000 euros

Outre les clauses, charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Caen ou au cabinet de la SELARL SALMON & ASSOCIÉS.

Frais en sus.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocats et tout avocat exerçant au barreau de Caen pourra enchérir.

Avant de porter les enchères, l'avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 5 000 euros rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de Caen.

La visite aura lieu sur place le vendredi 18 septembre 2026 de 14 h 00 à 15 h 00.

Pour tout renseignement s'adresser à :

1. La **SELARL SALMON & ASSOCIÉS,** avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente,
2. Au Greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Caen où le cahier des conditions de vente a été déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

7469762001 - VJ

SELARL DERBY AVOCATS
Avocats au Barreau de CAEN
83, rue Saint-Pierre à CAEN (14000), Tél : 02 31 38 82 00
Service renseignements pour la vente 02 31 85 36 72

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN BÂTIMENT

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des ventes immobilières du tribunal judiciaire de Caen, palais de justice de ladite Ville, 11, rue Dumont-d'Urville, CS 45257.

JEUDI 1er OCTOBRE 2026 À 14 H 00

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
Commune de CAEN (14000), 9, avenue de Rouen

Il s'agit d'un local à usage commercial avec un début de construction édifiée à l'étage mais non terminée. Le bâtiment principal comprend : - un grand hall, bureau, cuisine, sanitaire Cadastré Section MK n°151 «9, avenue de Rouen» pour 2 a 68 ca. Libre de toute occupation.

MISE À PRIX, fixée par le poursuivant :
Cent vingt mille euros, ci : 120 000 euros

Outre les clauses, charges et conditions insérées au cahier des conditions de la vente, consultable au Greffe du Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Caen ou au Cabinet de la SELARL DERBY AVOCATS.

Frais en sus.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avocat et tout avocat exerçant au barreau de Caen pourra enchérir.

Avant de porter des enchères, l'avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 12 000 euros rédigé à l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de Caen.

La visite aura lieu sur place le lundi 14 septembre 2026 de 14 h 00 à 15 h 00.

Pour tous renseignements s'adresser à :

1. La **SELARL DERBY AVOCATS,** avocat susnommé, rédacteur du cahier des conditions de vente.
2. Au Greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Caen où le cahier des conditions de vente a été déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.